



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68 Tél. 032 889 69 72
Case postale 556 Fax 032 889 69 73
CH-2002 Neuchâtel ciip@ne.ch
www.ciip.ch

ADOPTION DES COMPTES 2016

Par délégation de compétence de l'Assemblée plénière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

considérant :

l'article 5, alinéa 2, let. k des Statuts du 25 novembre 2011, révisés le 26 novembre 2015,

l'article 26, du Règlement de gestion financière du 25 novembre 2011, révisé le 26 novembre 2015,

la proposition du Service d'audit interne de l'Etat de Genève dans son rapport du 23 mars 2017 relatif à la vérification des comptes de l'exercice 2016,

le préavis favorable donné le 4 avril 2017 par la commission de gestion (COGEST),

la Conférence des secrétaires généraux (CSG) décide :

**Secrétariat général et
Institut de recherche et
de documentation
pédagogique**

(SG et IRDP)

Article premier

¹ Les comptes 2016 du Secrétariat général de la Conférence sont adoptés.

² L'excédent de revenus de CHF 351'250.10 est versé dans les capitaux propres, par report des résultats d'un exercice à l'autre. Il servira à couvrir l'excédent de charges accepté au budget 2018.

³ La provision pour les vacances non prises est ajustée, elle se monte à CHF 200'000.-

**Unité des moyens
d'enseignement**

UMER-SO

Art.2

¹ Les comptes 2016 de l'Unité des moyens d'enseignement sont adoptés.

² Le résultat opérationnel pour la scolarité obligatoire (UMER-SO) montre un excédent de revenus de CHF 24'252.77 versé dans les capitaux propres à hauteur de CHF 180'087.59 en tenant compte de l'utilisation du fonds propre affecté à l'Espace numérique PER/MER.

L'activation au bilan des travaux en cours 2016 comprend le montant des investissements de CHF 3'547'936.49, diminué des amortissements de CHF 1'123'980.-, ce qui porte ce compte à CHF 7'440'006.56 depuis 2013.

La contribution remboursable versée par les cantons depuis 2013 s'élève à CHF 8'224'159.-. Elle permet à l'UMER-SO d'assurer ses besoins de liquidité dans cette phase intensive de réalisation de moyens d'enseignement.

UMER-FP

³ Pour l'Unité des moyens d'enseignement de la formation professionnelle (UMER-FP), l'excédent de revenus de CHF 353'470.62 est versé sur la réserve propre (selon RFI art. 4 alinéa 2).

Liquidités

Art. 3

Les liquidités de la CIIP se montent à 4 millions de francs.

Après un examen attentif de la problématique des liquidités et sur préavis de la COGEST, la CSG convient de laisser suffisamment de trésorerie sur les comptes de la CIIP pour lui permettre d'honorer les importantes charges liées à l'achat et la réimpression centralisée des moyens d'enseignement, chaque année lors du premier semestre.

Par ailleurs, considérant que la contribution remboursable 2017 a été abaissée de CHF 750'000.- par rapport aux besoins de l'exercice et qu'elle ne comprend pas le crédit complémentaire adopté par l'AP-CIIP le 19 mai 2016 pour la phase probatoire des moyens de géographie et d'histoire 9-11, la CSG prend acte qu'aucune rétrocession n'est envisageable sur le budget 2018.

**Réserve exprimée par le
Service genevois d'audit
financier sur les comptes
2014 et 2015**

Art. 4

La CSG prend note que la réserve du service d'audit exprimée sur les comptes 2014 et 2015, relative à l'ouverture d'une provision concernant le découvert résiduel de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel *prévoyance.ne*, a pu être supprimée suite à la décision du 24 mai 2016 du Grand Conseil neuchâtelois de renoncer à l'obligation d'atteindre un taux de couverture de 100%.

Neuchâtel, le 26 avril 2017



Jérôme Amez-Droz
Président de la CSG



Olivier Maradan
secrétaire général